

Demande de la nationalité française

Par hamido, le 14/07/2017 à 16:39

bonjour, je suis algérienne age de 25 ans en situation régulière carte de séjour de 10 ans en ma possession depuis sept 2015 marié avec un français de parents français je viens de donner naissance a mon fils début 2017 inscrit sur notre carnet de famille en France .il a sa carte d'identité Française ;ma question est la suivante /puis je demander la nationalité française par le lien de mon fils .merci de votre aide cordialement

Par youris, le 14/07/2017 à 18:54

bonjour,

vous pouvez demander la nationalité française comme conjoint de français mais il existe, entre autres conditions, une condition de délai de 4 ans à compter de votre mariage. voir ce lien:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2726 salutations